

Direction : Enfance Jeunesse et Sports

Enseignement

REF : ENSEIGNT2005008

OBJET : Subventions aux établissements du secondaire. Année scolaire 2005/2006.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice en cours,

A l'unanimité,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Il est alloué une subvention au profit des établissements suivants :

COLLEGE ROSA LUXEMBURG

- 1000 € pour le projet "Fours solaires pour Bouilly"
- 300 € pour le projet "Voyage à Londres"
- 200 € pour le projet "Des Maux pour le dire"
- 200 € pour le projet "Séances Orientation"
- 100 € pour le projet "Ateliers percussions"
- 150 € pour le projet "L'antiquité comme base de notre civilisation"
- 100 € pour le projet "Trophée des bahuts"
- 150 € pour le projet "Formation des délégués"

COLLEGE JEAN MOULIN

- 250 € pour le projet "La danse dans tous ses états"

La dépense en résultant sera imputée au budget de l'exercice en cours : 65738.22 (65738.22.303).

Pour le Maire,

L'Adjoint Délégué